

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 47

présenté par
M. Baupin
-----**ARTICLE 7**

Alinéa 3

Remplacer le nombre :

100

par le nombre :

200

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à augmenter le « seuil kilométrique glissant » à 200 kilomètres.